



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Répartition des dicastères à la Municipalité

COSSONAY Au lendemain du 28 mars dernier, la composition de la Municipalité pour la législature 2021-2026 était connue. Les trois Municipaux sortants candidats, Mme Valérie Induni, M. Bernard Ebener et M. Claude Moinat, ont été reconduits dans leur fonction au sein de l'exécutif communal. Quant aux places laissées vacantes par les départs de Mme Nicole Baudet et de M. Georges Rime, elles seront occupées par Mme Florence Texier Claessens et M. Philippe Zufferey.

La nouvelle Syndique, Mme Induni, a été élue tacitement le 6 avril (réf. article du Coss'Info, édition du 30 avril 2021). Depuis lors, la première tâche des nouveaux élus a été de définir la répartition des dicastères. Celle-ci a été réalisée en fonction des affinités, mais aussi des compétences acquises dans le cadre professionnel, dans les expériences de vie ou dans les activités associatives de chaque membre de l'exécutif.



La nouvelle Municipalité de Cossonay. De gauche à droite: Bernard Ebener (Vice-président), Valérie Induni (Syndique) et les Municipaux Claude Moinat, Florence Texier Claessens et Philippe Zufferey.

Première Syndique

Au niveau des Municipaux sortants, Mme Induni est celle dont les dicastères changent le plus. Cela est évidemment dû au fait qu'elle occupera le poste de Syndique pour les cinq années à venir. Le Syndic ou la Syndique étant la personne qui représente officiellement la Municipalité, elle reprend en grande partie les dicastères qui étaient de la responsabilité de M. Rime, comme l'administration générale ou la sécurité publique. Elle a aussi souhaité se charger de l'aménagement du territoire et de la promotion économique, qui sont des tâches transversales importantes pour le développement de la Commune. Sensible aux affaires sociales, Mme Induni a également exprimé le désir s'occuper du dicastère en question, jusqu'alors sous la responsabilité de Mme Baudet.

Afin d'équilibrer tant que faire se peut les diverses charges de travail, le dernier dicastère de M. Rime, soit celui des domaines

et agriculture, passe dans les mains de M. Ebener. En effet, pour des raisons de cohérence, la Municipalité a souhaité lier ce dicastère aux anciens dicastères du Municipal fraîchement réélu, à savoir les parcs, jardins et forêts.

B. Ebener Vice-président

M. Ebener aura aussi la charge de tout ce qui concerne le développement durable le traitement des déchets, l'environnement et la mobilité. Finalement, M. Ebener, de par ses compétences et sa longue expérience au sein du collège municipal endossera le rôle important de Vice-président (ou Vice-Syndic).

Le dernier Municipal sortant, M. Moinat, ayant à cœur de terminer les dossiers en cours, conservera tous ses «anciens» dicastères, ce qui lui permettra entre autres de superviser les travaux du nouveau Vortex.

Les deux nouveaux Municipaux entrent à l'exécutif avec leur affinités et compétences propres. Ainsi,

Mme Texier Claessens mettra à profit ses expériences dans le domaine parascolaire en reprenant les écoles, la petite enfance, la jeunesse et la culture.

Quant à M. Zufferey, ses dispositions personnelles l'ont naturellement aiguillé vers l'informatique et les bâtiments. En lien avec ce dernier dicastère, M. Zufferey sera aussi en charge du sport, puisque les sociétés locales utilisent souvent les diverses infrastructures communales.

Un travail harmonieux

Ensuite de la répartition des dicastères, la nouvelle Municipalité a défini les représentations dans les diverses associations intercommunales et Conseils d'administration. La répartition choisie par l'exécutif permettra ainsi un travail harmonieux pour les cinq prochaines années, et sera disponible sur le site de la commune dès le 1er juillet 2021 sous l'onglet suivant: www.cossonay.ch/autorites/municipalite.

Mme Valérie Induni, Syndique: Administration générale; Police et sécurité; Aménagement du territoire et urbanisme; Promotion économique; Affaires sociales.

M. Bernard Ebener, Vice-président: Protection de l'environnement et développement durable; Traitement des déchets; Transports et mobilité; Parcs et jardins, domaines, agriculture et forêts.

M. Claude Moinat, Municipal: Finances; Routes, chemins et voirie; Service de l'eau et de l'épuration; Services industriels

Mme Florence Texier Claessens, Municipale: Écoles; Petite enfance et jeunesse; Intégration et cultes; Affaires culturelles; Santé publique.

M. Philippe Zufferey, Municipal: Bâtiments communaux; Police des constructions; Informatique; Défense Incendie et protection civile; Sports. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

*** COVID-19

Conseil fédéral: dernières mesures d'assouplissements

Lors de sa conférence de presse du 26 mai 2021, le Conseil fédéral a annoncé différents assouplissements des mesures visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19. Depuis le 31 mai dernier, les changements suivants sont intervenus: les bars et restaurants sont à nouveau accessibles au public, les manifestations publiques peuvent avoir lieu sous certaines conditions (*), les rassemblements à l'extérieur sont limités à 50 personnes et à l'intérieur à 30 personnes. Les autres mesures (distanciation sociale, port du masque, lavage des mains, etc) sont quant à elles toujours d'actualité. Au niveau communal, la Municipalité a décidé de recommencer à louer ses salles communales pour des fêtes et manifestations privées dès le 15 juin 2021. (*) Les dernières informations et le détail des mesures fédérales visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 peuvent être consultées sur le site de l'OFSP, à l'adresse www.ofsp.admin.ch. Les informations du Canton sont quant à elles disponibles sur www.vd.ch/coronavirus et celles de la Commune sur: www.cossonay.ch/coronavirus.

*** COVID-19

Centrale des solidarités Hotline d'aide au quotidien

Vous faites face à des difficultés quotidiennes révélées par la pandémie de coronavirus Covid-19? Vous vous sentez perdu(e) ou démun(e) face à la situation actuelle? La Hotline cantonale Centrale des solidarités est à votre disposition au 0800 30 30 38 pour vous aider et vous offrir une aide concrète dans votre quotidien. Plus d'informations également disponibles sur: www.vd.ch/coronavirus-solidarites.

Conseil communal le 21 juin

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 21 juin 2021 à 19h15, en l'aula du théâtre du Pré-aux-Moines. Ces séances sont publiques (dans le respect des règles sanitaires en vigueur). Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site Internet communal www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration.

RC 169 Cossonay - Dizy Travaux d'entretien lourd

Des travaux d'entretien lourd, menés par les Services cantonaux, auront lieu entre le 3 mai et le 2 juillet prochains sur la RC 169, reliant Cossonay à Dizy. De plus amples informations

sont disponibles aux piliers publics et sur le site Internet communal www.cossonay.ch.

Accès à la rue du Temple

Dans le cadre des travaux de mise en séparatifs de la Petite Rue, un sondage sera réalisé au bout de la rue du Temple le mardi 22 juin 2021. L'accès en Vieille Ville sera possible via la Petite Rue et la Rue du Four. Un plan est disponible aux piliers publics et sur le site Internet communal www.cossonay.ch.

Vieille-Ville: visites guidées

La prochaine visite guidée de la Vieille Ville, conduite et animée par nos guides du patrimoine, MM. Daniel Aubert, Roland Auberson, Christian Pouly et Hadrien L'Hoste, aura lieu le samedi 19 juin, de 10h00 à 12h00. L'inscription est obligatoire au moyen du formulaire d'inscription disponible au Secrétariat municipal ou sur notre site Internet www.cossonay.ch (rubrique tourisme). Le prix de ces visites est de CHF 10.- par personne, dès 18 ans. Le rendez-vous est donné à 10h à l'Avenue du Funiculaire, à hauteur de l'arrière du cinéma Casino.

Temple - Visite du nouvel orgue

Afin de faire découvrir le nouvel orgue du Temple de Cossonay, instrument reçu, monté et harmonisé entre juillet et septembre 2020, la Fondation Aura Musicae organise des visites en compagnie d'un organiste. Celles-ci sont te-

nues dans le respect des règles sanitaires en vigueur, avec un nombre de personnes limité. Ces visites ont lieu le jeudi soir à 19h30 et le samedi matin à 10h30, pour une durée d'environ une demi-heure. Renseignements et inscriptions sur www.auramusicae.ch, à l'adresse: info@auramusicae.ch, ou au 079 212 80 59.

SDIS - exercices

Les 31 août et 9 sept. prochains, les pompiers du SDIS Venoge réaliseront des exercices en Vieille Ville (différents sites, rue de la Placette).

Armée Suisse - Passage de véhicules à Cossonay

La Brigade mécanisée 4 effectuera un exercice dans la région du Pied du Jura entre le lundi 14 et le mercredi 16 juin 2021. Des convois d'obusiers blindés, de chars grenadiers et de camions vont probablement traverser la localité durant cette période. Le personnel militaire prendra toutes les mesures nécessaires afin de limiter les désagréments autant que possible.

Administration communale Horaires d'été 2021

La Municipalité rappelle que ses services administratifs sont ouverts de la manière suivante durant les vacances scolaires d'été :

GREFFE MUNICIPAL ET BOURSE COMMUNALE: Lundi, mercredi et vendredi, de 08h00 à 11h30 et fermé l'après-midi. Mardi et jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION: L'ouverture tardive de l'Office de la population, les jeudis après-midis de 17h à 18h30 est supprimée, du 9 juillet au 19 août 2021 inclus. Il est exceptionnellement possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors des horaires suivants: Lundi, mercredi et vendredi de 07h30 à 12h00 / Mardi et jeudi de 13h30 à 17h00.

SERVICE TECHNIQUE: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h à 11h30. Mardi et jeudi de 14h à 16h.

SERVICE DES LOCATIONS: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi au vendredi de 08h à 11h30.

OUVERTURES ESTIVALES DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: Au mois de juillet: samedi 3 / mardi 13 / samedi 24. Au mois d'août: mardi 3 / samedi 14 / samedi 21.

Mardi de 15h30 à 19h30 / mercredi de 14h00 à 17h00 / samedi de 09h30 à 11h30.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: L'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant la période estivale: Lundi de 10h à 12h et de 17h à 19h. Mardi fermé. Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h. Jeudi de 16h à 19h. Vendredi de 14h à 19h. Samedi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h (horaire de l'après-midi, du 1er avril au 31 octobre) ■

LA MUNICIPALITÉ

«Cossonay Bouge» : du fitness gratuit !

Durant l'été, en accord avec la Municipalité, The New Athletic Fitness Cossonay proposera tous les dimanches matin de 10h à 11h (si la météo le permet), des cours gratuits pour les habitants de la région sur le tartin de CossArena et ce à partir du 20 juin. Pourquoi? Il est dur de se motiver seul et nous souhaitons encourager les habitants de la région à se remettre en forme encadrés par des coaches diplômés (lesquelles disposent d'un CFC d'assistant en promotion de l'activité physique et de la Santé et/ou d'un Brevet fédéral d'instructeur de fitness). Le concept: bouger avec ses voisins, un encadrement professionnel, du sport pour tous (tous les goûts et tous les niveaux), des casques de «silent party» pour ne pas déranger le voisinage et surtout de la bonne humeur! À partir de 16 ans. Le nombre de participants est limité, inscription obligatoire sur: www.cossonaybouge.ch.

